



Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

COMMUNE DE YERRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 13 AVRIL 2026

Nombre de membres composant	
Le Conseil municipal	35
Membres en exercice	35
Présents à la séance	34

L'an deux mille vingt-six, le treize avril, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le sept avril deux mille vingt-six, s'est assemblé salle municipale Bernard NUSBAUM, sous la présidence de M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, Maire.

OBJET :

**Bilan des acquisitions
et des cessions de
terrains et bâtiments
communaux pour
l'année 2025**

Etaient présents :

M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, Maire, Mme Gaëlle BOUGEROL, M. Olivier CLODONG (quitte la séance pour le point n° 4 relatif au CFU 2025), Mme Jocelyne FALCONNIER, M. Didier LE COZ, Mme Carole PELLISSON, M. Denis ADAM, Mme Vannina ETTORI, M. Jean Paul REGEASSE, Mme Anne-Sophie ROSSIGNOL, Adjoint au Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Jean-Claude LE ROUX, Mme Laëtitia DOROT, M. Rémy PETIT, Mme Michèle GUTTIN, M. Christian SOLLE, Mme Corinne LE GLOUX, M. Charly MARIAZOULS, Mme Huijuan LI, M. Romain TRICOT, Mme Diane ORLIAC, M. Serge LUGUET, Mme Viviane HENNEQUIN, M. Henri BORIE, Mme Emilie SPONVILLE, M. Christophe GAY, Mme Marie-Pierre DESPRES, M. Jean TUPKOVIC, Mme Camille BONADONA, M. Jérémie LETORT, Mme Myriam CASANOVA, Mme Claudia DE CAMPOS, M. Béranger CERNON, Mme Gwendoline LE BOUIL, Conseillers municipaux.

Absent excusé et représenté:

M. Maxence MAHEN donne pouvoir à M. Olivier CLODONG

Secrétaire de séance : M. Jérémie LETORT

Reçu en préfecture
le 15/04/2026

Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20260413-lmc111481H1-DE

Publication le 14/04/2026

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 2026/04/052

OBJET : Bilan des acquisitions et des cessions de terrains et bâtiments communaux pour l'année 2025

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

CONSIDERANT que le CGCT, dans son article L.2241-1, dispose que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal,

CONSIDERANT que ce bilan 2025 doit être annexé au Compte financier unique (CFU) de la Commune,

CONSIDERANT que ce bilan annuel illustre notamment la poursuite d'acquisitions ou de cessions inscrites dans le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU, visant à apporter une réponse équilibrée aux besoins en logements, notamment sous la forme de petites opérations mixtes, à caractère mesuré et bien intégrées dans leur environnement ; la poursuite de la politique communale de préservation des espaces verts et de diversité commerciale ; la régularisation des rétrocessions de voirie,

CONSIDERANT l'acquisition le 04/06/2025 de la propriété JEANNETEAU, sise 14 impasse du Couvent, dans le périmètre dit GARE 2,

CONSIDERANT l'acquisition le 04/06/2025 de la propriété DE BELLISi sise 22 impasse du Couvent, dans le périmètre dit GARE 2,

CONSIDERANT l'acquisition le 16/06/2025 de la parcelle cadastrée AH 728 ouverte à la circulation publique, à l'angle des rues Poincaré et de la Sablière (devant la Villa Poincaré),

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions Finances et Affaires générales, ainsi que Commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Développement durable et Développement économique,

A l'unanimité,

ENTERINE le bilan des acquisitions et des cessions de terrains et bâtiments communaux pour l'année 2025, conformément au tableau annexé.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé électroniquement par
Nicolas DUPONT-AIGNAN



Le 15 avril 2026

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Reçu en préfecture
le 15/04/2026

Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20260413-lmc111481H1-DE

Publication le 14/04/2026

Acquisitions 2025

Cadastre	Adresse	Superficie	Désignation	Descriptif du bien	Acquéreur	Vendeur	Acte authentique	Prix	Acte administratif
AP 359	14 Impasse du Couvent	643 m ²	Terrain bâti inscrit dans le périmètre GARE 2	Pavillon 80 m ² en R+1 sur sous-sol partiel	COMMUNE DE YERRES	JEANNETEAU	04/06/2025	380 000 € hors taxes et droits de mutation	* DCM N°2025/04/632 du 03/04/2025 * Acte authentique signé le 04/06/2025
AP 367	22 Impasse du Couvent	629 m ²	Terrain bâti inscrit dans le périmètre GARE 2	Pavillon 63 m ² sur sous-sol partiel + garage	COMMUNE DE YERRES	DE BELLIS	04/06/2025	315 000 € hors taxes et droits de mutation	* DCM N°2025/04/631 du 03/04/2025 * Acte authentique signé le 04/06/2025
AH 728	22 rue de la Sablière	806 m ²	Terrain non bâti ouvert à la circulation publique, à l'angle des rues Poincaré et de la Sablière (devant la Villa Poincaré)	D'intérêt public communal, ces espaces se confondent avec le domaine public (même enrobé rouge) et les arbres plantés sur le site sont entretenus par les services de la Commune	COMMUNE DE YERRES	SNC MARIGNAN RESIDENCES	16/06/2025	néant	* Procédure de classement dans le domaine public communal de la parcelle privée AH 728 * DCM N°2024/11/591 du 14/11/2024 * Acte authentique signé le 16/06/2025

Cessions 2025

Cadastre	Adresse	Superficie	Désignation	Descriptif du bien	Acquéreur	Vendeur	Acte authentique	Prix	Acte administratif
néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant